

#### REPUBLIQUE FRANÇAISE ARRONDISSEMENT DE SAINT-GERMAIN-EN-LAYE (YVELINES)

# **EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**

33 membres en exercice

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

078-217801240-20240325-CM-2024-026-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/03/2024

# **DÉLIBÉRATION CM-2024-026**

SÉANCE DU 25 MARS 2024

INSTAURATION D'UN PÉRIMÈTRE DE SAUVEGARDE DU COMMERCE ET DE L'ARTISANAT, CRÉATION D'UN DROIT DE PRÉEMPTION SUR LES CESSIONS DE FONDS DE COMMERCE, DE FONDS ARTISANAUX, DE BAUX COMMERCIAUX ET LES TERRAINS PORTANT OU DESTINÉS À PORTER DES COMMERCES D'UNE SURFACE DE VENTE COMPRISE ENTRE 300 ET 1000 M<sup>2</sup>

Le 25 mars 2024 à 20h30, le Conseil municipal de la Ville de Carrières-sur-Seine s'est réuni dans la salle des fêtes – 1 rue Félix-Balet, en présence du public et avec retransmission en direct sur le site Facebook de la Ville, sous la présidence de Monsieur Arnaud de Bourrousse, Maire.

Convocation et affichage effectués le 15 mars 2024

Étaient présents: M. de Bourrousse, Maire, M. Millot, Mme De Freitas, M. Valentin, M. Andrade Dos Santos, Mme Conesa-Rouat, M. Devred, M. Mouty, Adjoints, Mme Gaultier, Mme Le Guilloux, M. Martin, Mme Dussous, Mme Sanches Mateus, Mme Karam, M. Chardon, M. Buisserez, M. Ferrand, M. Daniel, M. de Saint-Romain, Mme Zanotti, Mme Souchet, M. Lombard, M. Vasseur, M. Sauvestre, Mme Miel, M. Ageitos, M. Fiault, Mme Ridde et Mme Bernard.

<u>Avaient donné pouvoir</u> : de Mme Poletto à M. Ferrand, Mme Borias à Mme De Freitas, de Mme Ratti à M. Ageitos et M. Drougard à Mme Bernard.

Nombre de membres en exercice : 33
Nombre de membres présents : 29
Nombre de membres représentés : 4
Nombre de membres absents : 0

### DÉLAIS ET VOIES DE RECOURS :



#### REPUBLIQUE FRANÇAISE ARRONDISSEMENT DE SAINT-GERMAIN-EN-LAYE (YVELINES)

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

33 membres en exercice

# **DÉLIBÉRATION CM-2024-026**

SEANCE DU 25 MARS 2024

INSTAURATION D'UN PÉRIMÈTRE DE SAUVEGARDE DU COMMERCE ET DE L'ARTISANAT, CRÉATION D'UN DROIT DE PRÉEMPTION SUR LES CESSIONS DE FONDS DE COMMERCE, DE FONDS ARTISANAUX, DE BAUX COMMERCIAUX ET LES TERRAINS PORTANT OU DESTINÉS À PORTER DES COMMERCES D'UNE SURFACE DE VENTE COMPRISE ENTRE 300 ET 1000 M<sup>2</sup>

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2121-29,

Vu le Code de l'Urbanisme et notamment les articles L.214-1 àL.214-3 et R.214-19 et suivants,

**Vu** la délibération CM-2023-084 du 27 novembre 2023 instaurant un périmètre de sauvegarde du commerce et de l'artisanat instauré dans la totalité du territoire de la ville de Carrières-sur-Seine,

**Vu** le rapport analysant la situation du commerce et de l'artisanat de proximité à Carrières-sur-Seine dans le périmètre identifié démontrant que la ville est confrontée à un commerce de proximité qu'il convient de préserver la diversité en maitrisant l'évolution et le développement commercial,

**Considérant** la nécessité de rectifier l'erreur matérielle dans l'article 1 sur les terrains concernés par le droit de préemption commercial,

Après avis de la Commission Finances - Développement économique - Administration générale - Ressources humaines - Communication en date du jeudi 21 mars 2024,

Sur proposition de Monsieur Julien MOUTY, rapporteur de ce dossier, Après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal, à l'unanimité,

## DÉLIBÈRE

Article 1 : APPROUVE la rectification de l'erreur matérielle dans l'article 1 de la délibération CM-

2023-084 et la nouvelle rédaction comme suit : « et les terrains, faisant l'objet de projets d'aménagement commercial d'une surface de vente comprise entre 300 et

1000 M<sup>2</sup> ».

Article 2 : AUTORISE le Maire ou son représentant à signer tous les documents afférents à cette

autorisation,

Article 3 : Ampliation de la présente délibération sera adressée à :

Monsieur le Sous-préfet de Saint-Germain-en-Laye,

- Monsieur le Trésorier du SGC de Houilles.

Le Maire

Arnaud de Bourrousse

### DÉLAIS ET VOIES DE RECOURS :